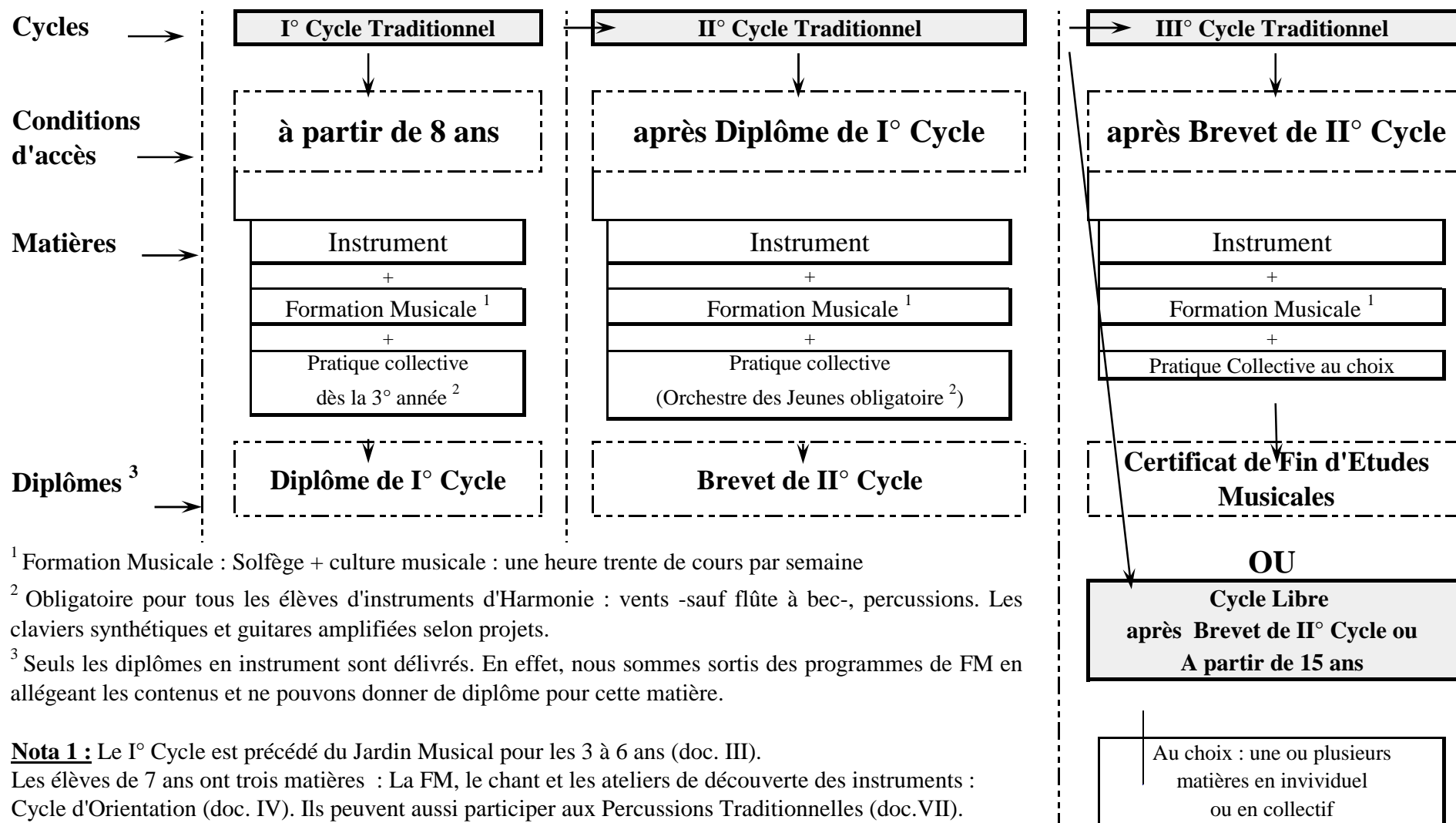


# Organisation des études musicales



<sup>1</sup> Formation Musicale : Solfège + culture musicale : une heure trente de cours par semaine

<sup>2</sup> Obligatoire pour tous les élèves d'instruments d'Harmonie : vents -sauf flûte à bec-, percussions. Les claviers synthétiques et guitares amplifiées selon projets.

<sup>3</sup> Seuls les diplômes en instrument sont délivrés. En effet, nous sommes sortis des programmes de FM en allégeant les contenus et ne pouvons donner de diplôme pour cette matière.

**Nota 1 :** Le I° Cycle est précédé du Jardin Musical pour les 3 à 6 ans (doc. III).

Les élèves de 7 ans ont trois matières : La FM, le chant et les ateliers de découverte des instruments : Cycle d'Orientation (doc. IV). Ils peuvent aussi participer aux Percussions Traditionnelles (doc.VII).

**Nota 2 :** Un département Spécifique d'Apprentissage par "Transmission Orale" est ouvert depuis 2013. Accessible dès l'âge de 6 ans, il comporte deux matières collectives : le Petit "Cœur" et les Percussions Traditionnelles (doc. IX).

Ces deux matières peuvent en effet être enseignées sans passer par l'apprentissage de la lecture musicale.